

# Potentiel 3.0

## Assemblée générale constitutive

Le 20 Octobre à 18 h, à Marseille, 20 Plage de l'Estaque – 13016 Marseille, s'est réunie l'assemblée générale constitutive ci-après relatée pour statuer sur la création d'une association.

L'assemblée désigne Monsieur Moine Jean Yves en qualité de Président de séance et madame Dzenada Badnjevic en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance remercie les personnes présentes de leur confiance. Il ouvre la séance constitutive de l'association. Le projet de statuts est remis aux présents.

L'ordre du jour est soumis à l'assemblée qui va délibérer sur :

- La présentation de l'association, son origine et histoire, ses valeurs et objectifs.
- Discussion sur le projet et constitution de l'association.
- Présentation, discussion et adoption des statuts.
- Nomination des membres du Conseil d'administration
- Pouvoirs à accorder en vue des formalités de déclaration et de publication.

Le président de séance aborde les questions de l'ordre du jour :

Le président explique le pourquoi de cette association en rappelant qu'elle est la continuité de l'association Potentiel 13 qui a été créée en 2001 pour poursuivre des actions humanitaires menées pendant la guerre en ex-Yougoslavie (1993 – 1996). Une présentation de ces actions, par cette première association a été faite avec la remise d'un document synthétisant les 5 ans d'activités. Il rappelle que l'association Potentiel 13 s'est arrêtée définitivement en 2007. C'est pour cela que nous proposons de repartir par une procédure de nouvelle déclaration d'association Loi 1901.

Un débat s'installe avec l'assemblée. Puis le Président passe à la présentation des statuts et propose quelques modalités de fonctionnement pour démarrer l'activité.

### **Première résolution :**

- L'assemblée générale, après discussions, décide de constituer une association régie par la loi du premier Juillet 1901
- Cette assemblée demande que l'association soit déclarée et publiée au JOAFE (Journal Officiel des associations et des fondations d'entreprises)
- Sa dénomination est POTENTIEL 3.0
- Son objet et durée sont :

La durée de l'Association est illimitée. Elle se donne pour objets trois directions fortes :

A - L'aide humanitaire internationale sociale, économique, culturelle et la coopération internationale.

B - L'insertion sociale des personnes en difficultés économique, familiale, sociale.

C - Le soutien à l'éducation d'enfants, adolescents et jeunes adultes et adultes particulièrement vulnérables et/ou en difficultés.

### A) - L'aide humanitaire internationale sociale, économique, culturelle et la coopération internationale :

Il s'agit d'agir sur :

- Le montage et suivi de projets en cohérence avec les politiques locales ;
- La médiation entre les acteurs engagés sur le terrain et les réseaux d'aides extérieures ;
- La prise d'initiatives locales au niveau économique et social, culturel en suscitant la créativité.
- La mise en place d'outils de gestion de l'information, de cartographie humanitaire en « open source » pour développer des actions au plus près des réalités de terrain

Ces actions humanitaires et coopération internationale pourront intervenir et travailler sur des programmes en zones géographiques étendues aux pays les plus démunis et ayant le souci de réhabilitation de leurs structures sociales et économiques.

B) - L'insertion sociale des personnes en difficultés économique, familiale, sociale :

Il s'agit d'aider à la réinsertion sociale et professionnelle des personnes qui se trouvent, par suite des circonstances de la vie, en difficulté ou dans l'impossibilité de pourvoir seules à tous les besoins de la vie quotidienne, notamment du fait :

- D'handicap physique, mental ou social ;
- De carences familiales ;
- D'insuffisance de compétences sociales ;
- De manque de qualifications professionnelles ;
- De difficultés de logement, de ressources, de santé ;
- etc.

C- Le soutien à l'éducation d'enfants, adolescents et jeunes adultes particulièrement vulnérables :

Il s'agit de mettre des moyens appropriés pour soutenir l'éducation d'enfants, adolescents et jeunes adultes en difficultés sociales pour des raisons diverses qu'elles soient économiques, sociales ou familiales. Favoriser l'accès aux vacances individuelles et familiales. Assurer des aides ponctuelles dans des situations d'urgence.

- Son siège social est fixé 20 Plage de l'Estaque 13016 Marseille

L'association sera déclarée et rendue publique conformément aux articles 5 et 6 de la loi du 1 Juillet 1901. Elle disposera donc de la personnalité morale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Deuxième résolution - Adoption des statuts :**

Le Président de séance présente le projet de statut soumis à l'examen de l'assemblée générale.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance en détail et en avoir discuté, adopte le projet de statuts sans modification.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les membres de l'assemblée générale ayant voté en faveur de cette résolution deviennent membres de l'association en qualité de membres fondateurs.

### **Troisième résolution - Nomination des membres du conseil d'administration :**

Le Président de séance rappelle les attributions du conseil d'administration et les caractéristiques du mandat d'administrateur définies par l'article 10 des statuts.

Il invite ceux qui le désirent à candidater pour exercer un mandat d'administrateur.

Les candidats s'étant fait connaître et s'étant présentés, l'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateurs, pour une durée de trois ans, dans le respect et l'organisation de l'article 7 des statuts :

- Madame Badnjevic Dzenada. Nationalité française.  
151 chemin de la Colline Saint Joseph. Le Manoir BAT B 13009 Marseille
- Monsieur Richard Fernandinho. Retraité.  
Les Résidences d'Aigues - 7 impasse du Marderic 84120 Pertuis
- Monsieur Couve Yvon. Retraité. Nationalité française.  
Résidence Ispahan A1. 26 boulevard Lord Duveen. 13008 Marseille
- 
- Monsieur Moine Jean Yves. Retraité. Nationalité française.  
20 Plage de l'Estaque 13016 Marseille
- 
- Monsieur Venturino Jean Luc. Dirigeant de sociétés. Nationalité française.  
397 Corniche JF Kennedy. 13007 Marseille
- 
- Monsieur Piromalli Mario. Chef d'entreprise. Nationalité française. 23  
boulevard de la Duchesse Anne. 35 700 Rennes

Les administrateurs ainsi nommés déclarent chacun qu'ils acceptent leurs fonctions et qu'ils ne font l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptible d'en empêcher l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Quatrième résolution** - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour accomplir toutes les formalités requises en conséquence des présentes, notamment les formalités de déclaration, de publicité et de demande éventuelle de numéro SIREN.

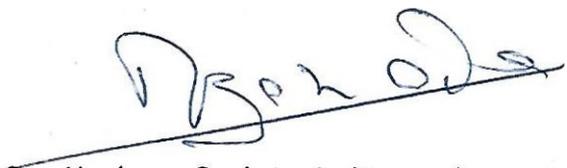
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h 30.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le Président de séance et le secrétaire de séance.

Le Président de séance

le secrétaire de séance



Monsieur Jean Yves Moine POTENTIEL 3. Madame Badnjevic Dzenada

Association Loi 1901  
20, Plage de l'Estaque  
13016 Marseille